

**PROVINCE DE QUÉBEC
COMTÉ DE BELLECHASSE
MUNICIPALITÉ DE LAC-ETCHEMIN**

Séance ordinaire du 7 août 2018

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal de la Municipalité de Lac-Etchemin, tenue le mardi 7 août 2018 à 19 h 30 à la salle de délibérations du conseil au 208, 2^e Avenue, Lac-Etchemin.

Sont présents :

Madame la conseillère : Judith Leblond

Messieurs les conseillers : Guyda Deblois
Patrick Lachance
Sébastien Ouellet
Yannick Dion

Formant quorum sous la présidence du maire, M. Camil Turmel.

Est absente :

Madame la conseillère : Marie-Pierre Lamontagne

Est (sont) également présent (s) :

Le directeur des Services publics Urbanisme et Environnement et assistant greffier, Eric Guenette.

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance.
2. Acceptation de l'ordre du jour.
3. Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 3 juillet 2018.
4. **DOSSIER(S) - ADMINISTRATION :**
 - 4.1 Libération du fonds de garantie en responsabilité civile primaire du regroupement Bécancour pour la période du 1^{er} avril 2012 au 1^{er} avril 2013.
5. **DOSSIER(S) - SERVICES PUBLICS :**
 - 5.1 Adjudication du contrat pour le scellement de fissures de certaines rues et de certains rangs de la municipalité - Saison 2018.
 - 5.2 Adoption du règlement numéro 180-2018 ayant pour objet des travaux de réfection des conduites d'aqueduc et d'égout de la rue Jacques et décrétant un emprunt à long terme n'excédant pas un montant de 795 330 \$ amorti sur une période de vingt (20) ans.
 - 5.3 Adjudication du contrat pour la réfection des conduites d'aqueduc et d'égout de la rue Jacques.
6. **DOSSIER(S) - URBANISME, ENVIRONNEMENT ET DÉVELOPPEMENT :**
 - 6.1 Aide financière octroyée à Claude Poulin (Les Promenades Etchemin) dans le cadre de la Politique d'aide au développement économique de la Municipalité de Lac-Etchemin - Volet 4 aide à la publicité/mise en marché/promotion.
 - 6.2 Aide financière octroyée à Audison, centre auditif Smith et Paradis

audioprothésistes dans le cadre de la Politique d'aide au développement économique de la Municipalité de Lac-Etchemin - Volet 3 aide au démarrage/amélioration.

7. DOSSIER(S) - LOISIRS, CULTURE ET DÉVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE :

- 7.1 Actualisation de la "Politique de tarification secteur loisir et culture".
- 7.2 Adjudication de contrat pour la gestion de traitement de l'eau potable de la tour de refroidissement de l'aréna en fonction des exigences de la Régie du bâtiment.

8. DOSSIER(S) - AUTRES :

- 8.1 Motion de remerciements - Abbé Denis Bélanger.
- 8.2 Motion de félicitations - Membres du Comité organisateur du tournoi de balle molle familial de Lac-Etchemin.

9. Approbation du rapport des impayés et des déboursés directs de la Municipalité de Lac-Etchemin.

10. Lecture de la correspondance.

11. Affaires nouvelles :

11.1 Souscriptions diverses :

- a) Tournoi-bénéfice du Club de golf coopératif de Lac-Etchemin Desjardins, le vendredi 14 septembre 2018.
- b) Aide financière pour la journée "Couleurs et Saveurs de la Chaudière-Appalaches", chez Horto Verdi, le samedi 18 août 2018.

12. Période d'intervention des membres du conseil.

13. Période de questions des citoyens.

14. Levée de la séance.

1. **OUVERTURE DE LA SÉANCE**

À 19 h 30, M. le maire Camil Turmel ouvre la séance en souhaitant la bienvenue à tous et prononce le mot d'ouverture de la séance du conseil.

«Dans un contexte de respect et de transparence nous allons assurer la saine gestion de la Municipalité de Lac-Etchemin et ce notamment à travers la présente séance».

176-08-2018

2.

ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR

Considérant que tous les membres du conseil, formant quorum à la présente séance, ont pris connaissance de l'ordre du jour;

IL EST PROPOSÉ PAR MME LA CONSEILLÈRE JUDITH LEBLOND ET RÉSOLU :

QUE l'ordre du jour de la présente séance soit accepté tel que rédigé par l'assistant greffier.

Adoptée à l'unanimité.

177-08-2018
3.

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 3 JUILLET 2018

Considérant que copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 3 juillet 2018 a été remise à chaque membre du conseil à l'intérieur du délai prévu à l'article 333 de la Loi sur les cités et villes, l'assistant greffier est dispensé d'en faire la lecture;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER GUYDA DEBLOIS ET RÉSOLU :

D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 3 juillet 2018, tel que rédigé par le directeur général secrétaire-trésorier.

Adoptée à l'unanimité.

4.

DOSSIER(S) - ADMINISTRATION :

178-08-2018
4.1

LIBÉRATION DU FONDS DE GARANTIE EN RESPONSABILITÉ CIVILE PRIMAIRE DU REGROUPEMENT BÉCANCOUR POUR LA PÉRIODE DU 1^{ER} AVRIL 2012 AU 1^{ER} AVRIL 2013

Considérant que la Municipalité de Lac-Etchemin est titulaire d'une police d'assurance émise par l'assureur BFL Canada sous le numéro DL008800-04 et que celle-ci couvre la période du 1^{er} avril 2012 au 1^{er} avril 2013;

Considérant que cette police est sujette à une franchise individuelle de même qu'à un fonds de garantie en assurance responsabilité civile primaire;

Considérant qu'un fonds de garantie d'une valeur de 415 020 \$ fût mis en place afin de garantir ce fonds de garantie en responsabilité civile primaire et que la Municipalité de Lac-Etchemin y a investi une quote-part de 6 350 \$ \$ représentant 1,5 % de la valeur totale du fonds;

Considérant que la convention relative à la gestion des fonds de garanties prévoit ce qui suit au titre de la libération des fonds;

5. LIBÉRATION DES FONDS

Les fonds de garantie sont maintenus en opération jusqu'à épuisement des sommes par remboursement du coût des règlements des sinistres qui lui sont imputables ou jusqu'à ce que toutes les réclamations rapportées soient complètement réglées ou que la prescription soit acquise ou ait été reconnue comme telle par un tribunal pour toutes les réclamations couvertes par les polices émises pour la période visée.

Sur attestation conjointe de l'Assureur et des villes assurées à l'effet qu'il ne subsiste aucune réclamation couverte par les polices émises pour la période visée, le reliquat des fonds est libéré et retourné aux municipalités assurées, à chacune selon sa quote-part, accompagné de la comptabilité détaillée du compte ainsi que la liste de tous les remboursements effectués.

Considérant que l'ensemble des réclamations déclarées à l'assureur BFL Canada touchant ladite police et ledit fonds de garantie en responsabilité civile primaire ont été traitées et fermées par l'assureur;

Considérant que la Municipalité de Lac-Etchemin confirme qu'il ne subsiste aucune réclamation couverte par la police d'assurance émise par l'assureur BFL Canada pour la période du 1^{er} avril 2012 au 1^{er} avril 2013 pour laquelle des coûts liés au paiement des réclamations pourraient être engagés;

Considérant que la Municipalité de Lac-Etchemin demande que le reliquat de 244 864,70 \$ dudit fonds de garantie en responsabilité civile primaire soit libéré conformément à l'article 5 de la convention précitée;

Considérant qu'il est entendu que la libération des fonds met un terme aux obligations de l'assureur, à quelque titre que ce soit, exception faite de toute réclamation susceptible de mettre en œuvre la garantie offerte en excédant dudit fonds de garantie en responsabilité civile primaire;

Considérant que la Municipalité de Lac-Etchemin s'engage cependant à donner avis à l'assureur de tous faits et circonstances susceptibles de donner lieu à une réclamation de même que de toute réclamation, quelle qu'en soit l'importance, qui pourrait être recevable aux termes de la police émise pour la période du 1^{er} avril 2012 au 1^{er} avril 2013;

Considérant que l'assureur BFL Canada pourra alors enquêter ou intervenir selon ce qu'il estimera à propos;

Considérant que la Municipalité de Lac-Etchemin s'engage à retourner, en partie ou en totalité, le montant qu'il lui sera ristourné dudit fonds de garantie si jamais une réclamation se déclare dans le futur et que celle-ci engage le fonds de garantie en responsabilité civile primaire pour la période du 1^{er} avril 2012 au 1^{er} avril 2013;

**EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER SÉBASTIEN OUELLET ET
RÉSOLU :**

D'autoriser l'Union des municipalités du Québec à procéder aux versements du reliquat dudit fonds de garantie aux membres du regroupement Bécancour dans les mêmes proportions que ceux-ci y ont contribué lors de sa constitution.

Adoptée à l'unanimité.

5. **DOSSIER(S) - SERVICES PUBLICS :**

179-08-2018
5.1

ADJUDICATION DU CONTRAT POUR LE SCHELLEMENT DE FISSURES DE CERTAINES RUES ET DE CERTAINS RANGS DE LA MUNICIPALITÉ - SAISON 2018

Considérant que la municipalité a procédé par voie d'invitation auprès de cinq (5) fournisseurs de la région concernant le contrat pour le scellement de fissures de certaines rues et de certains rangs de la municipalité - saison 2018 pour un montant total de 38 286,68 \$ avec les taxes applicables;

Considérant que la municipalité a procédé à l'ouverture desdites soumissions le mercredi 11 juillet 2018;

Considérant que trois (3) offres ont été reçues et jugées conformes aux conditions stipulées au devis technique et bordereau de soumission;

Considérant que, suite aux offres déposées, la directrice des services administratifs a étudié attentivement les propositions reçues à savoir :

Compagnie	Quantité de scellement effectuée selon le montant demandé	Prix (taxes incluses)
9177-3416 Québec inc. (Asphaltek Chaudière-Appalaches) Saint-Georges	23 125 mètres linéaires	1,656 \$/mètre linéaire
9191-6056 Québec inc. (Les Enduits SM inc.) Saint-Fabien-de-Panet	22 655 mètres linéaires	1,69 \$/mètre linéaire
Asphalte Nicolas Lachance inc. Vallée-Jonction	13 320 mètres linéaires	2,874 \$/mètre linéaire

Considérant que la firme "9177-3416 Québec inc. (Asphaltek Chaudière-Appalaches)" a déposé la soumission la plus basse, si l'on compare le tableau des montants ci-dessus présenté;

Considérant que la directrice des services administratifs recommande l'adjudication, à la firme "9177-3416 Québec inc. (Asphaltek Chaudière-Appalaches)";

Considérant qu'une partie de ces travaux fait partie des travaux à réaliser dans le cadre du "Plan d'intervention en infrastructures routières locales (PIIRL);

Considérant qu'une demande d'aide financière a été adressée au ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports dans le cadre du "Programme Réhabilitation du réseau routier local - Volet Redressement des infrastructures routières locales (RIRL)";

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER PATRICK LACHANCE ET RÉSOLU :

QUE le Conseil municipal confie à la firme "9177-3416 Québec inc. (Asphaltek Chaudière-Appalaches)" le contrat pour le scellement de fissures de certaines rues et de certains rangs de la municipalité - saison 2018 au prix de 1,66 \$/mètre linéaire taxes incluses, conformément aux spécifications décrites au bordereau de soumission;

QU'une partie de ces travaux sera financée selon les modalités du "Programme Réhabilitation du réseau routier local - Volet Redressement des infrastructures routières locales" (75%) et par le fonds général (25%);

QUE l'autre partie de ces travaux sera financée à même le fonds général tel que prévu lors des prévisions budgétaires de l'année 2018.

Adoptée à l'unanimité.

180-08-2018
5.2

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 180-2018 AYANT POUR OBJET DES TRAVAUX DE RÉFECTION DES CONDUITES D'AQUEDUC ET D'ÉGOUT DE LA RUE JACQUES ET DÉCRÉTANT UN EMPRUNT À LONG TERME N'EXCÉDANT PAS UN MONTANT DE 795 330 \$ AMORTI SUR UNE PÉRIODE DE VINGT (20) ANS

Considérant qu'un avis de motion pour la présentation du présent règlement a dûment été donné à la séance ordinaire du conseil tenue le 3 juillet 2018;

Considérant que tous les membres du Conseil municipal ont reçu le projet de règlement numéro 180-2018 en date du 3 août 2018;

Considérant qu'un projet de règlement a été adopté à la séance ordinaire du 3 juillet 2018;

Considérant que les membres présents du conseil confirment tous unanimement avoir lu le projet de règlement numéro 180-2018;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER GUYDA DEBLOIS ET RÉSOLU :

QUE le conseil confirme par la présente résolution, l'adoption du règlement numéro 180-2018 tel que rédigé et déposé par le directeur général/secrétaire-trésorier.

Adoptée à l'unanimité.

181-08-2018
5.3

ADJUDICATION DU CONTRAT POUR LA RÉFECTION DES CONDUITES D'AQUEDUC ET D'ÉGOUT DE LA RUE JACQUES

Considérant que la municipalité a procédé par appel d'offres par avis public pour la réfection des conduites d'aqueduc et d'égout de la rue Jacques;

Considérant que la municipalité a procédé à l'ouverture desdites soumissions le 28 juin 2018;

Considérant que quatre (4) offres ont été reçues et jugées conformes aux conditions stipulées au devis technique et bordereau de soumission;

Considérant que, suite aux offres déposées, le directeur des Services publics Urbanisme et Environnement a étudié attentivement les propositions reçues à savoir :

Soumissionnaire	Prix (taxes incluses)
T.G.C. inc. Sherbrooke	821 250,91 \$
Giroux et Lessard ltée Saint-Georges	880 702,82 \$
Les Excavations Lafontaine inc. Lévis	1 041 943,02 \$
Excavation Bolduc inc. La Guadeloupe	1 108 782,34 \$

Considérant que la firme "T.G.C. inc." a déposé la soumission la plus basse, si l'on compare le tableau des montants ci-dessus présenté;

Considérant que le directeur des Services publics Urbanisme et Environnement recommande l'adjudication, pour la réalisation des travaux, à la firme "T.G.C. inc.";

IL EST PROPOSÉ PAR MME LA CONSEILLÈRE JUDITH LEBLOND ET RÉSOLU :

QUE le Conseil municipal confie à la firme "T.G.C. inc.", la réfection des conduites d'aqueduc et d'égout de la rue Jacques, conformément aux spécifications décrites au devis et au bordereau de soumission, au montant de 821 250,91 \$, taxes incluses, le tout conditionnel à l'approbation du règlement d'emprunt numéro 180-2018 par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

Adoptée à l'unanimité.

6. **DOSSIER(S) - URBANISME, ENVIRONNEMENT ET DÉVELOPPEMENT :**

182-08-2018
6.1

AIDE FINANCIÈRE OCTROYÉE À CLAUDE POULIN (LES PROMENADES ETCHEMIN). DANS LE CADRE DE LA POLITIQUE D'AIDE AU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DE LA MUNICIPALITÉ DE LAC-ETCHEMIN - VOLET 4 AIDE À LA PUBLICITÉ/MISE EN MARCHÉ/PROMOTION

Considérant que le Conseil municipal, afin d'assurer le développement commercial et industriel du territoire, a adopté le 7 juin 2016, la résolution numéro 111-06-2016 établissant la « Politique d'aide au développement économique de la Municipalité de Lac-Etchemin »;

Considérant qu'une demande d'aide financière afférente au volet 4 (Aide à la publicité/mise en marché/promotion) de ladite politique a été déposée par Claude Poulin (Les Promenades Etchemin) concernant un projet de réfection de ses enseignes commerciales;

Considérant que les membres du Conseil municipal ont procédé à l'analyse et l'étude de la demande en fonction des critères et exigences énoncés à la politique;

Considérant que la demande est conforme et répond aux normes inscrites à la politique;

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER YANNICK DION ET
RÉSOLU :**

QUE le Conseil municipal de la Municipalité de Lac-Etchemin accorde une aide financière à Claude Poulin (Les Promenades Etchemin) au montant maximal de 10% de l'investissement jusqu'à concurrence de 2 810 \$ selon les modalités suivantes :

Ledit versement transmis dans les deux (2) mois suivant le dépôt de la reddition de compte finale (celle-ci en confirme la conformité en tous points aux exigences de la politique et le volet afférent).

Adoptée à l'unanimité.

183-08-2018
6.2

**AIDE FINANCIÈRE OCTROYÉE À AUDISON, CENTRE AUDITIF SMITH ET
PARADIS AUDIOPROTHÉSISTES DANS LE CADRE DE LA POLITIQUE
D'AIDE AU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DE LA MUNICIPALITÉ DE
LAC-ETCHEMIN - VOLET 3 AIDE AU DÉMARRAGE/AMÉLIORATION**

Considérant que le Conseil municipal, afin d'assurer le développement commercial et industriel du territoire, a adopté le 7 juin 2016, la résolution numéro 111-06-2016 établissant la « Politique d'aide au développement économique de la Municipalité de Lac-Etchemin »;

Considérant qu'une demande d'aide financière afférente au volet 3 (Aide au démarrage/amélioration) de ladite politique a été déposée par Audison, centre auditif Smith et Paradis audioprothésistes concernant un projet d'agrandissement des installations et d'acquisition d'une cabine audiométrique;

Considérant que les membres du Conseil municipal ont procédé à l'analyse et l'étude de la demande en fonction des critères et exigences énoncés à la politique;

Considérant que la demande est conforme et répond aux normes inscrites à la politique;

**IL EST PROPOSÉ PAR MME LA CONSEILLÈRE JUDITH LEBLOND ET
RÉSOLU :**

QUE le Conseil municipal de la Municipalité de Lac-Etchemin accorde une aide financière à Audison, centre auditif Smith et Paradis audioprothésistes au montant maximal de 10% de l'investissement jusqu'à concurrence de 2 100 \$ selon les modalités suivantes :

Ledit versement transmis dans les deux (2) mois suivant le dépôt de la reddition de compte finale (celle-ci en confirme la conformité en tous points aux exigences de la politique et le volet afférent).

Adoptée à l'unanimité.

7. **DOSSIER(S) - LOISIRS, CULTURE ET DÉVELOPPEMENT
COMMUNAUTAIRE :**

184-08-2018
7.1

**ACTUALISATION DE LA "POLITIQUE DE TARIFICATION SECTEUR
LOISIR ET CULTURE"**

Considérant que la Politique de tarification propose un calendrier pour l'adoption des activités régulières et des activités estivales de façon distincte;

Considérant que le service des loisirs culture et vie communautaire propose une nouvelle tarification des activités régulières du service des loisirs et en recommandent l'adoption;

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER YANNICK DION ET
RÉSOLU :**

QUE le Conseil municipal accepte le document présentant la nouvelle tarification des activités régulières du service des loisirs tel que déposé.

Adoptée à l'unanimité.

185-08-2018
7.2

**ADJUDICATION DE CONTRAT POUR LA GESTION DE TRAITEMENT DE
L'EAU DE LA TOUR DE REFROIDISSEMENT DE L'ARÉNA EN FONCTION
DES EXIGENCES DE LA RÉGIE DU BÂTIMENT**

Considérant que la municipalité doit obligatoirement se conformer à toutes les exigences de la Régie du bâtiment relativement à l'opération d'une tour de refroidissement;

Considérant que le gérant d'aréna recommande, compte tenu de la complexité des devis dans ce domaine, la firme qui a effectué le travail au cours de la dernière saison et qui a offert un excellent service selon les exigences de la Régie du bâtiment;

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER GUYDA DEBLOIS ET
RÉSOLU :**

QUE le conseil accorde à la firme "**Magnus**", au montant de 6 384,60 \$ (plus les taxes) pour la période du 1^{er} septembre 2018 au 31 août 2019, le contrat pour la gestion de traitement de l'eau de la tour de refroidissement de l'aréna en fonction des exigences de la Régie du bâtiment, tel que présenté dans le contrat d'entente de gestion du traitement de l'eau - Tour de refroidissement.

Adoptée à l'unanimité.

8. **DOSSIER(S) - AUTRE(S) :**

8.1 **MOTION DE REMERCIEMENTS - ABBÉ DENIS BÉLANGER**

Monsieur le conseiller Patrick Lachance présente une motion de remerciements dûment appuyée par l'ensemble des membres du Conseil municipal, en faveur de l'abbé Denis Bélanger, pour le travail accompli et son implication au cours des 17 dernières années à titre de pasteur de la paroisse de Ste-Germaine de Lac-Etchemin.

Camil Turmel
Maire

Eric Guenette
Assistant greffier

8.2 **MOTION DE FÉLICITATIONS - MEMBRES DU COMITÉ ORGANISATEUR
DU TOURNOI DE BALLE MOLLE FAMILIAL DE LAC-ETCHEMIN**

Monsieur le conseiller Patrick Lachance présente une motion de félicitations dûment appuyée par l'ensemble des membres du Conseil municipal, en faveur de la tenue de la 40^e édition du tournoi de balle molle familial de Lac-Etchemin qui a tenu son activité du 2 au 6 août 2018 au terrain de balle de la Municipalité de Lac-Etchemin.

À chaque année cette activité favorise le retour d'anciennes et d'anciens de notre localité et permet aux résidents de se regrouper et de socialiser au cours des 4 journées de la tenue de cet événement.

Camil Turmel
Maire

Eric Guenette
Assistant greffier

186-08-2018
9.

APPROBATION DU RAPPORT DES IMPAYÉS ET DES DÉBOURSÉS DIRECTS DE LA MUNICIPALITÉ DE LAC-ETCHEMIN

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER GUYDA DEBLOIS ET RÉSOLU :

QUE la Municipalité de Lac-Etchemin accepte le rapport des impayés et déboursés directs pour juillet 2018 pour la somme de 482 661,22 \$, le tout tel que détaillé comme suit : achats impayés : 366 378,55 \$ et déboursés directs : 116 282,67 \$" et identifié "Rapport des impayés et déboursés directs" et autorise le secrétaire-trésorier à les payer.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je, soussigné, Laurent Rheault, M.A.P., OMA, directeur général/secrétaire-trésorier, fait part qu'il y a des crédits budgétaires disponibles pour le rapport des impayés et des déboursés directs ci-haut décrits.

Laurent Rheault, M.A.P., OMA
Directeur général/secrétaire-trésorier

Adoptée à l'unanimité.

10. **LECTURE DE LA CORRESPONDANCE**

22 juin 2018

Lettre de la ministre déléguée des Transports, Mme Véronique Tremblay afin d'annoncer une aide financière maximale de 190 105 \$ pour l'entretien des routes locales admissibles dans le cadre du Programme d'aide à la voirie locale - Volet Entretien des routes locales.

8 juillet 2018

Le comité organisateur de la fête de reconnaissance de l'abbé Denis Bélanger remercie la Municipalité de Lac-Etchemin pour le prêt de l'aréna et de ses installations. Un grand merci également aux employés qui ont contribué grandement à la réussite de cet événement par leur disponibilité et leur travail d'entraide.

L'abbé Denis est grandement fier de ses paroissiens peu importe leur provenance et pour l'avoir accueilli avec autant d'élégance et de dynamisme.

11. **AFFAIRES NOUVELLES :**

11.1 **SOUSCRIPTION(S) DIVERSE(S) :**

187-08-2018
11.1-a)

Étant donné que M. le conseiller Guyda Deblois considère qu'il a directement un intérêt et divulgue la nature générale de cet intérêt à l'effet que ladite aide financière le concerne à titre de président du Club de golf coopératif de Lac-Etchemin, ce dernier se retire de toutes les discussions pour le point 11.1-a) et s'abstient de voter sur la présente question soumise au conseil; il quitte donc temporairement la table et la salle des délibérations.

**TOURNOI-BÉNÉFICE DU CLUB DE GOLF COOPÉRATIF LAC-ETCHEMIN
DESJARDINS - 3^E ÉDITION, LE VENDREDI 14 SEPTEMBRE 2018**

Considérant que ladite demande répond aux critères d'analyse de la Politique relative aux demandes de subventions, dons, souscriptions, commandites et activités de représentation;

**IL EST PROPOSÉ PAR MME LA CONSEILLÈRE JUDITH LEBLOND ET
RÉSOLU :**

QUE la Municipalité de Lac-Etchemin verse un montant de 500 \$ à titre de partenaire « Argent » auprès du Club de golf coopératif de Lac-Etchemin pour la 3^e Édition du tournoi-bénéfice présenté par Desjardins qui aura lieu le 14 septembre 2018.

Adoptée à l'unanimité.

M. le conseiller Guyda Deblois regagne son siège et participe de nouveau aux débats.

188-08-2018
11.1-b)

**AIDE FINANCIÈRE POUR LA JOURNÉE "COULEURS ET SAVEURS DE LA
CHAUDIÈRE-APPALACHES", CHEZ HORTO VERDI, LE SAMEDI 18 AOÛT
2018**

Considérant que ladite demande répond aux critères d'analyse de la Politique relative aux demandes de subventions, dons, souscriptions, commandites et activités de représentation;

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER SÉBASTIEN OUELLET ET
RÉSOLU :**

QUE la Municipalité de Lac-Etchemin verse un montant de 275 \$ à Horto Verdi pour la journée « Couleurs et Saveurs » qui se fera sous forme d'un marché ce qui donnera l'opportunité aux résidents du Lac-Etchemin de découvrir les producteurs locaux en plus d'offrir aux producteurs et transformateurs une belle visibilité dans une ambiance champêtre, cette journée se tiendra à Lac-Etchemin le 18 août 2018.

Adoptée à l'unanimité.

12. **PÉRIODE D'INTERVENTION DES MEMBRES DU CONSEIL**

Chacun des membres du Conseil municipal est invité par le maire à faire part, s'il y a lieu, d'un bref résumé de leurs principales activités de représentation, des rencontres et dossiers traités au cours du dernier mois et ajouter ses commentaires sur certains sujets, selon sa convenance.

Pour terminer ce point, à son tour M. Camil Turmel, maire, commente en ce sens pour le bénéfice des gens présents dans la salle.

13. **PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS**

Les citoyennes et citoyens présents dans la salle sont invités par le maire à poser leurs questions concernant les affaires municipales en demandant préalablement la parole.

14. **LEVÉE DE LA SÉANCE**

À 20 h 10, l'ordre du jour étant épuisé, Mme la conseillère Judith Leblond propose que la présente séance soit levée.

MAIRE

DIRECTEUR GÉNÉRAL/
SECRÉTAIRE-TRÉSORIER